

**N°17-02-06**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de G. WYCKAERT), Président, suite à la convocation en date du 27 janvier 2017.

**Présents :**

Mesdames POULAIN P. (reçoit pouvoir de H. CARVALHO) ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de I. POURCHEL) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ;

**Absents excusés :**

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à M.L. BERQUEZ) ; CARVALHO H. (donne pouvoir à P. POULAIN) ; DEGREMONT F. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Messieurs BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C. ; WYCKAERT G. (donne pouvoir à C. LEROY) ; BEE D.

**Absents :**

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; SENECAAT D. ; GARENAUX M. ; DUFOUR O. ; CORDIER A. ; DELATTRE G.

Monsieur Vincent CHARLEMAGNE est élu secrétaire.

**OBJET : AMORCE – ADHESION AU TITRE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET DE L'ENERGIE**

**Rapporteur : René DENUNCQ**

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régions, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts de l'association, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à l'association AMORCE au titre de :

Déchets ménagers       Réseaux de chaleur       Energie

**DESIGNE** René DENUNCQ pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Gérard COLIN en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

**DECIDE** d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

